Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 064-216401893-20260924-DEL_65_2026-DE

COMMUNE DE CIBOURE
Département des
Pyrénées Atlantiques

Délibération n° 65/2026

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026 A 18H30 A LA MAIRIE

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 25
Votants : 28

Date de la convocation du conseil municipal :
le 18 septembre 2026

Le conseil municipal de la commune de CIBOURE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.
Sous la présidence de M. Eneko ALDANA-DOUAT, maire.

PRESENTS : Eneko ALDANA-DOUAT, maire, Leire LARRASA, Emilie DUTOYA, Jean-Michel DIRASSAR, Muskoa ARIZMENDI. Jean-Pierre LEHMAN, Julie BERGARA, Frédéric VAILLANT, Graziella IRIGOYEN, Pierre BOLOGNE, Maite SANSEBASTIAN, Florence CREPIN, Beñat BILLEREAU, Jean-Baptiste YRIARTE, Sabrina BERROUET, Marion DUPRAT, Benjamin DRAY, Sylvain RUIZ, Eneko SUSPERREGUI-ETCHEPARE, Dominique NOUHAUD, Françoise ALBISTUR-DUVERT, Thierry PAILHES, Jean-Louis POULOU, Vincent FAGET, Pantxika HACALA
ABSENTE : Livia LAZCANOTEGUI
PROCURATIONS : Antton BILLIOTTE à Leire LARRASA, Peio DUFAU à Eneko ALDANA-DOUAT, Marie-Louise LECUONA-AUGER à Graziella IRIGOYEN
M. SUSPERREGUI-ETCHEPARE est désigné secrétaire de séance.

65) MISE A DISPOSTION D'UN AGENT TITULAIRE AUPRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE CIBOURE

Le 1er décembre 2023, un agent a été mis à disposition du CCAS, sur une quotité moyenne de 24 heures hebdomadaires, afin d'exercer les fonctions de portage de repas à domicile et de renfort en remplacement au club sénior et au service de proximité.

Il s'agit ici d'autoriser monsieur le maire à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition de cet agent auprès du CCAS de Ciboure à compter du 1er décembre 2026 et pour une nouvelle durée de 3 ans.
2

Suite à cet exposé, après avis de la commission des finances et du personnel communal du 7 septembre 2026 et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent titulaire auprès du CCAS de Ciboure aux conditions exposées ci-dessus,
- **AUTORISE** monsieur le maire ou son représentant à signer cette convention, ainsi que tous les actes afférents.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le secrétaire de séance,
Eneko SUSPERREGUI-ETCHEPARE

Le maire,
Eneko ALDANA-DOUAT

MAIRIE DE CIBOURE - 64
LE MAIRE